

MAIRIE DE CERNAY

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, le 3 mars à 19 h 30, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués le 17 février 2026 se sont réunis en réunion ordinaire en mairie de Cernay sous la présidence de Madame DOS-REIS Marie-Paule, Maire.

Etaient présents : Mme Dos Reis Marie-Paule – Mr Rouault Thierry – Mme Deltroy Annie – Mr Labet Grégory - Mme Condette Maria – Mme Gouin Emilie

Absent excusé : Mr Burrer Christian (pouvoir à Mme Deltroy Annie)

Secrétaire de Séance : Mme Deltroy Annie

Formant la majorité

Ordre du jour : * Approbation du procès-verbal du 6 janvier 2026
* Attribution de compensation
* Devis degas
* Réaménagement du cimetière
* Vote du budget : possible réunions
* Questions diverses

Approbation du procès-verbal du 6 janvier 2026

Le Conseil municipal, approuve, à l'unanimité des membres présents et représentés, le procès-verbal du 6 janvier 2026.

Attribution de compensation à compter de l'année 2026- Délibération n° 03-2026

Madame le Maire expose,

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté de Communes Entre Beauce et Perche a proposé, dans sa séance du 13 octobre 2025, de supprimer le transfert de charges lié à l'adhésion au syndicat SMAR LOIR & EURE 28, considérant que le transfert existant pour les communes concernées faisait doublon avec l'instauration de la taxe GEMAPI dont le montant perçu est versé à ce syndicat.

Par délibération n°2025-241 du 8 décembre 2025, l'assemblée délibérante de la Communauté de Communes Entre Beauce et Perche a décidé de suivre cet avis et a fixé le nouveau montant des attributions de compensation à compter de 2026, comme suit :

ATTRIBUTIONS DE COMPENSATIONS POSITIVES :

Communes	Montant des Attributions de Compensation Positives à verser
Bailleau-le-Pin	16 107,56 €
Courville	499 338,73 €
Epeautrolles	2 920,50 €
Fontaine-la-Guyon	2 657,53 €
Illiers-Combray	472 337,81 €
St Luperce	43 771,37 €
Le Thieulin	45 116,64 €
Vieuvicq	6 456,03 €
Total	1 088 706,17 €

ATTRIBUTIONS DE COMPENSATIONS NEGATIVES :

Communes	Montant des Attributions de Compensation Négatives à percevoir
Billancelles	19 638,93 €
Blandainville	13 956,41 €
Cernay	3 144,88 €
Charonville	21 354,57 €
Les Châtelliers Notre Dame	9 046,35 €
Chuisnes	55 934,52 €
Ermenonville la Petite	12 078,52 €
Le Favril	33 110,98 €
Friaize	12 176,42 €
Fruncé	16 558,60 €
Landelles	35 207,30 €
Luplanté	14 011,84 €
Magny	48 050,98 €
Marcheville	12 111,74 €
Méréglise	8 753,87 €
Montigny-le-Chartif	202,13 €
Mottereau	9 730,67 €
Orrouer	16 764,91 €
Pontgouin	54 714,23 €
Saint-Avit-les-Guespières	27 202,13 €
St Arnoult des Bois	14,15 €
Saint Denis des Puits	6 600,58 €
Saint Eman	7 009,92 €
St Germain-le-Gaillard	18 705,40 €
Villebon	3 904,42 €
Total	459 984,45 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés

- **VALIDE** le montant de l'attribution de compensation de la commune de Cernay, tel que présenté dans le tableau ci-dessus, et qui s'appliquera à compter de l'année 2026

Madame le Maire informe qu'elle demandera le détail des transferts de charges à la Communauté de Communes.

Devis Degas – Délibération n° 04-2026

- **Nettoyage de la mare à la Gouëthière débitage des arbres tombés dans la mare et évacuation**

Madame le Maire présente le devis au conseil municipal pour un montant de 1 104 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, accepte de devis.

- **Débroussaillage des bas-côtés de la partie du panneau Cernay à la route de la mairie des 2 côtés et débroussaillage de l'espace vert autour de la pompe à la Gouëthière.**

Madame le Maire présente le devis pour un montant de 540 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, refuse ce devis et décide de ne pas faire de travaux sur les bas-côtés à l'intérieur de la commune.

Par contre concernant l'entretien autour de la pompe à la Gouëthière, Madame le Maire a demandé à Monsieur Téton, artisan de la commune, de fournir un devis ; ce dernier a proposé de le faire gracieusement pour la commune.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, le remercie.

Réaménagement du cimetière

Lors de la commission communale cimetière en date du 13 janvier 2026, les membres ont proposé un échéancement des travaux concernant l'aménagement du cimetière

Année 1 - 2026

Agrandissement de l'allée	6 333.33 € HT
6 cavurnes	2 598.54 € HT
Souches	283.33 € HT
Déplacement du colombarium	2 031.67 € HT
TOTAL HT	11 246.87 € HT
TVA 20 %	2 249.37 €
TOTAL TTC	13 496.24 €

Année 2 – 2027

Déplacement de la croix	1 391.67 € HT
Site de dispersion	2 916.67 € HT
Ossuaire	3 894.80 € HT
TOTAL HT	8 203.14 € HT
TVA 20 %	1 640.63 €
TOTAL TTC	9 843.77 €

Madame le Maire soumet ces propositions au conseil. Elle informe que conformément à la délibération n°01-2026 du 6 janvier 2026 les demandes de subventions au Conseil Départemental (FDI) et à l'Etat (DETR) ont été officiellement sollicitées.

Le montant de 13 496.24 € sera inscrit au budget 2026 en vue d'une première phase de travaux en 2026. Précision : Pour ce qui concerne le déplacement du colombarium, il sera nécessaire au préalable d'obtenir l'accord des familles des défunts. En cas de refus, le colombarium ne serait pas déplacé.

Travaux sacristie

Madame le Maire informe que Monsieur Brigot est intervenu concernant la réparation de la toiture de la sacristie endommagée par la tempête du 25 juin 2025 ; la facture est arrivée pour un montant de 770 € TTC ; le coût a été entièrement pris en charge par l'assureur de la commune.

Vote du budget – possibles réunions

- Vendredi 20 mars 2026 à 20 h – Mise en place du conseil avec élections du maire et des adjoints, lecture de la charte des élus
- Mardi 24 mars 2026 à 16 h – Commission budget au secrétariat de mairie (Marchéville)
- Mardi 31 mars 2026 à 19 h 30 – Vote budget

Questions diverses

- Les permanences concernant les élections municipales du 15 mars 2026 sont finalisées. Elles seront transmises à chaque conseiller et à chaque personne qui s'est proposée pour garder le bureau de vote.
- Madame le Maire remercie Monsieur Guillaume Christophe et Monsieur Rouault Thierry pour la pose du panneau d'affichage et des panneaux électoraux.
- Madame le Maire, Madame Deltroy Annie et Monsieur Rouault Thierry ont rencontré Madame Binoist Karine, responsable de l'action commerciale de la Poste. Elle les a informés de tous les services proposés aux particuliers et aux administrations (filiale CEE, recyclage archivage, tableau classement des voiries, box téléphonie etc...). Un article dédié sera rédigé dans le bulletin municipal (s'il perdure).
- Monsieur Labet Grégory fait le compte-rendu de la réunion du conseil d'école du 3 mars 2026. Il informe que 3 élèves seront en moins sur le regroupement l'année prochaine. Un voyage scolaire à Champhol sera organisé en 2026 par l'école de Marchéville. Il semble qu'il y aura une élève de la commune de Cernay concernée. Prévoir une subvention si l'école en fait la demande.
- Madame Deltroy Annie informe qu'une réunion du SICTOM BBI aura lieu le 10 mars 2026. Elle informe que la taxe d'enlèvement des ordures ménagères sera maintenue à 13.20 % pour un passage par semaine. Madame Gouin Emilie ne pourra pas participer à cette réunion, et sera remplacée par Monsieur Rouault Thierry, son suppléant.
- Madame Deltroy Annie informe qu'une réunion d'Eure et Loir Ingénierie aura lieu le 9 mars 2026 concernant le budget. Il devrait être adopté mais il sera équilibré grâce à une subvention du conseil départemental d'Eure et Loir de 330 000 €uros sur un budget de 2 130 643 €uros. Pour 2027, un risque de désadhésion de plusieurs communes euréliennes est envisagé.
- Concernant le tag sur l'abribus déplacé à la Gouëthière. Madame le Maire va demander un devis à la personne ayant réalisés les travaux sur la commune en 2025. Outre le nettoyage, il serait judicieux d'y ajouter au moins les deux pompes à eau à repeindre et le nouvel abribus au Bourg.
- Madame Gouin Emilie informe que les lampes posées le long de la D121.2 pour accéder à l'abribus ne semblent pas toutes fonctionnées. Madame le Maire et Monsieur Labet se chargeront de régler ce problème. Il s'agit sûrement d'un problème d'orientation des luminaires.
- La distribution de la saison culturelle beauperchoise n° 2 sera faite la semaine 10.
- Bulletin municipal : un seul retour (positif) du sondage effectué quant à l'intérêt de poursuivre la publication. A voir au prochain mandat.

Fin de séance 21 h

La secrétaire de séance,
Annie DELTROY

Le Maire
Marie Paule DOS REIS